

L'AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisifolia* L.) est une plante originaire d'Amérique du Nord et est arrivée en France depuis plus de 100 ans. Actuellement plus présente dans la vallée du Rhône et la Loire, elle tend peu à peu à coloniser tout le territoire métropolitain. Son pollen provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques importantes.

L'ambroisie est une plante annuelle, à germination printanière et à croissance rapide. Deux facteurs importants pour la gestion de cette plante ressortent de son cycle de vie: le pollen responsable des symptômes allergiques est produit de mi-août à octobre, et les semences sont produites de septembre à novembre. L'objectif est alors double : **éviter que la plante ne relâche son pollen** (réduire les symptômes chez les personnes sensibles) et **éviter qu'elle ne se dissémine** grâce à semences.

Reconnaître l'ambroisie

La plante peut atteindre jusqu'à 2 mètres de hauteur avec de petites fleurs vertes. La feuille, du même vert sur les 2 faces, est profondément découpée. L'ambroisie a un seul pied. Sa tige est poilue et peut devenir rougeâtre sur les plants matures. Elle n'émet pas d'odeur spécifique lorsqu'on la froisse (contrairement aux 2 plantes avec lesquelles elle peut être confondue, armoise commune et annuelle : ces 2 plantes ont une odeur marquée lorsqu'elles sont froissées).



Habitat

L'ambroisie se développe plus particulièrement sur **les terrains nus ou peu couverts** – donc sur les chantiers, friches, bords de route, ou les champs agricoles.

Quel danger pour la santé ?

De fin juillet à octobre, la présence de quelques grains de pollen d'ambroisie dans l'air respiré peut être suffisante pour déclencher une réaction chez les personnes sensibles. La réaction allergique appelée **pollinose** peut être grave : une rhinite sévère compliquée fréquemment de conjonctivite, trachéite, asthme, et associée à une grande fatigue. Des démangeaisons cutanées sont parfois associées.

La proportion des personnes touchées augmente progressivement, il est estimé que 21% des personnes de l'ex-région Rhône-Alpes sont sensibles au pollen de l'ambroisie (contre 9% en 2004). Cela a représenté un coût de plus de 22 millions d'euros en 2016, selon l'ARS.

Nouveau décret national

Un décret a été publié le 26 avril 2017, fixant le cadre national pour lutter **contre 3 espèces** : l'ambroisie à feuille d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses. Le code de la santé publique (CSP) a été ainsi modifié.

Une commune concernée par la présence d'ambroisie mettra en œuvre des mesures de **prévention**, appliquera le règlement national et départemental, et devra **gérer les zones** relevant de la compétence communale (chantiers, bords des routes, etc.). Elle pourra intégrer **une clause ambroisie** dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et permis de construire, et nommer un **réfèrent ambroisie**¹.

Les Villes-Santé du Réseau Auvergne Arc-Alpin ont échangé sur les problèmes liés à l'ambroisie et elles espèrent que leurs expériences pourront être utiles aux autres collectivités moins concernées à ce jour.

¹ Décret n° 2017-645 [Art. R. 1338-8](#)

EXPERIENCES DES VILLES

Ampleur du problème et services concernés

Pour les Villes-Santé situées notamment en Rhône-Alpes, l'ambrosie est une nuisance considérable. **Bourgoin-Jallieu**, par exemple, est entourée par 2 plateaux agricoles qui sont très investis. Elle reçoit plus de 50 signalements par an. Le Service Santé organise des tournées tous les 15 jours à partir du mois de mai pour surveiller la présence d'ambrosie (tournées effectuées par l' élu référent et 2 techniciens). A **Valence**, le Service Santé Environnementale est référent, et est renforcé pendant l'été pour répondre correctement aux demandes concernant l'ambrosie et d'autres nuisances comme les moustiques tigres. En 2016, 220 parcelles ont été repérées et suivies jusqu'à la destruction des plants. Toutes les parcelles agricoles de plus de 50 plants ont été nettoyées avant grenaison. Pendant la saison, une réunion hebdomadaire transversale avec les services municipaux permet à la Ville d'être exemplaire sur son patrimoine.

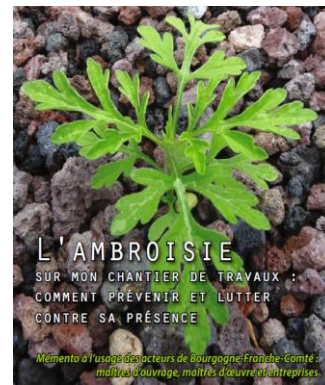
Concernant **Lyon**, chaque signalement situé sur la ville est transmis en direct aux deux référents du SCHS qui coordonnent les actions (arrachage, mise en demeure, suivi des travaux,...), en s'appuyant sur six agents de terrain formés à ce type de menace allergène. A **Bourg-en-Bresse**, deux délégations sont concernées, espaces verts et santé, donc deux binômes élu et technicien sont impliqués. Le service santé s'occupe plus particulièrement de l'ambrosie dans les terrains privés, et le service espace verts dans le domaine public. Egalement, à Grenoble, le référent du Service Santé fait le lien avec le Service municipal de l'Urbanisme en vue de repérer les jeunes pousses. **Besançon** est moins fortement impactée, avec 5 ou 6 signalements par an. Quelques cas sont rencontrés dans la forêt municipale, et il est probable que ces semences soient apportées par les camions venant chercher du bois. Le Service des Espaces Verts prend en charge la destruction des plants repérés.

Actions de prévention

Comme d'autres villes, **Villeurbanne** s'assure que des plaquettes sur la gestion de l'ambrosie sont données aux promoteurs immobiliers au moment du permis de construire. A **Aix-les-Bains**, les promoteurs doivent

signer une « Charte de Qualité Environnementale et de l'Accessibilité lors des Chantiers » qui contient un annexe sur le lutte contre l'Ambrosie.

A **Grenoble**, afin de programmer les visites des lieux, une requête est effectuée chaque année au printemps, sur le Système d'Information Géographique (SIG), pour connaître les chantiers en cours ou prévus. Eco-Chantiers de Franche-Comté a produit une excellente plaquette pour ce public (lien : eco-chantiers.com).



La propagation de l'ambrosie sur les terrains nus (particulièrement propices) peut être limitée par la mise en place d'un couvert végétal (gazon...). Les tas de terre des chantiers peuvent également être recouverts (bâche ou végétaux).

Un autre public cible est les agriculteurs. A Valence, les agriculteurs sont réunis chaque année, bien avant la saison de l'ambrosie, pour faire un bilan de la saison précédente et préparer la suivante.

Sensibilisation de la population

Il y a 20 ans, un des 1^{ers} colloques sur la question de l'ambrosie a eu lieu à Aix-les-Bains. Depuis, la sensibilisation continue chaque année avec des informations disponibles sur un stand au marché en juin. Cette démarche d'aller vers les habitants semble plus efficace que l'organisation de réunions d'information qui nécessitent un déplacement des personnes. A Villeurbanne, un stand est tenu pendant le marché annuel des plantes (voir ci-dessous).



Stand au marché des plantes de Villeurbanne

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

Des articles dans le journal communal ou en ligne au mois de mai/juin, et des panneaux d'information à l'extérieur et intérieur des bâtiments municipaux peuvent également être utilisés pour informer le public. L'Observatoire des ambrosies met à disposition de tous de nombreux supports de communication : vidéos, affiches, panneaux d'exposition, outils pédagogiques, etc (voir « Pour en savoir plus »).

Une question sensible est la production de jeunes plantes comme outil de sensibilisation du grand public. Désormais interdites par la loi, quelques villes les utilisent comme outils d'éducation car une plante est beaucoup plus communicante qu'une image sur une plaquette (évidemment les plants sont éliminés bien avant le stade de la fleuraison).

Formation des personnels municipaux

Former des agents communaux à l'identification de la plante et aux moyens de lutte est essentiel. 80 agents ont été formés la 1ère année à Bourg en Bresse et sont régulièrement remobilisés.



Sensibilisation des agents

Former des habitant.e.s relais

Plusieurs Villes ont organisé des formations pour les habitant.e.s relais, ces dernières sont formées à l'identification de la plante et au processus de signalement à la mairie. Les clubs de jardiniers tout comme les clubs de marcheurs peuvent être des relais particulièrement utiles car ils traversent régulièrement les chemins communaux.

Signalement et arrachage

Un signalement peut être réalisé par oral ou par un procès-verbal via une lettre recommandée au propriétaire de la parcelle envahie. Généralement, les

communes trouvent qu'un signalement est suffisant mais Bourgoin-Jallieu a été obligée de gérer un conflit entre un agriculteur réticent et ses voisins qui ont mis une banderole dans le champ concerné.

Des actions collectives d'arrachage peuvent être organisées notamment en lien avec la Journée de l'ambrosie (voir page 4). Il est conseillé d'arracher les plants avec des gants car des problèmes cutanés sont rares mais possibles.

Il est utile de faire un retour aux personnes ayant signalé des plants pour confirmer la présence ou non de l'ambrosie et indiquer les actions de destruction prévues : ces personnes deviennent par la suite des relais importants.

Que faire des déchets d'ambrosie ?

Si les plants d'ambrosie sont arrachés ou coupés **avant la grenaison** (avant septembre environ), ils peuvent être **compostés ou laissés sur place** sans problème. Il est ensuite possible d'enfouir dans le sol ou d'épandre le composte obtenu.

A l'inverse, si des **semences sont présentes** sur les plants, il vaut mieux alors **laisser les déchets sur place** pour éviter de disséminer involontairement les graines. Lorsqu'un terrain est envahi, l'une des seules manières de réduire la quantité des semences dans le sol est de les laisser germer au printemps pour détruire ensuite les plantules vers mai/juin.

Plateforme nationale et autres partenaires

La préfecture, l'ARS, le Réseau National de Surveillance Aérobiologique et l'Observatoire des ambrosies peuvent être tous des partenaires clés. Plusieurs Villes-Santé ont noté l'importance de collaborer avec les communes voisines, par exemple en élaborant des stages ensemble.

Une application Smartphone de signalement, créée à l'origine par le Service Santé Environnement à Valence, est devenue en 2016 la **plateforme nationale de signalement**.

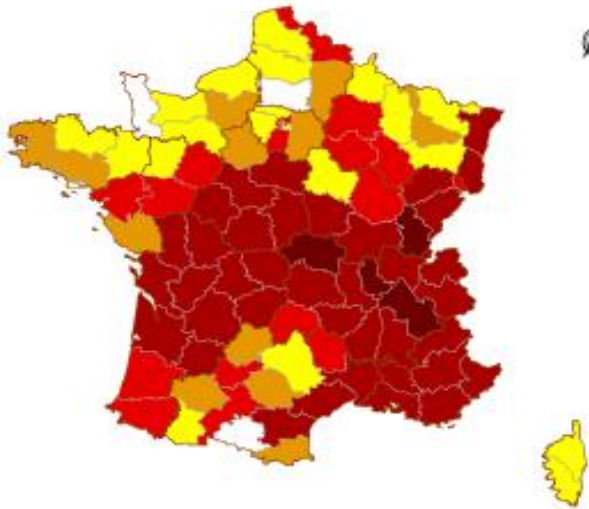
www.signalement-ambrosie.fr

contact@signalement-ambrosie.fr

Tél : 0972 376 888

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

La carte ci-dessous² montre les départements fortement impactés par l'Ambroisie à feuilles d'armoise en 2016.



RECOMMANDATIONS

Pour les collectivités peu impactées aujourd'hui, les Villes-Santé du Réseau Auvergne Arc-Alpin conseillent surtout :

- Agir rapidement dès le premier pied d'ambroisie repéré sur un site, pour éviter que les fronts d'infestation ne viennent s'installer,
- Nommer un référent qui animera la lutte au niveau local et fera le lien avec la préfecture (arrêté préfectoral...), le conseil départemental (accotements des routes) et la chambre d'agriculture (parcelles agricoles),
- Former des agents à l'identification de la plante et aux moyens de lutte. Comme l'essentiel de la lutte aura lieu en été, penser à bien agencer les vacances des agents concernés,
- Connaître son territoire et effectuer en mai et juin des visites des sites potentiellement contaminés, mettre en demeure les propriétaires des parcelles touchées (anticiper la fermeture de certains chantiers pour vacances en août),
- Coordonner ses actions avec les communes voisines,
- Sensibiliser le public et former les relais. La sensibilisation pourra être faite en lien avec la Journée nationale (voir encadré ci-après).

Journée de l'Ambroisie :

A l'échelle internationale, le PREMIER SAMEDI de l'été est désigné comme la « Journée de l'ambroisie ». Un peu partout en France, des animations pourront être organisées pour informer le grand public et les professionnels sur les problèmes générés par l'ambroisie. Ces manifestations peuvent être une réunion d'information, une démonstration de méthodes de lutte, une animation pédagogique, une réflexion autour d'un plan d'action, etc.

Pour en savoir plus :

Site web de l'Observatoire des ambrosies ambroisie.info (et plus particulièrement le Guide de gestion : Agir contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise, mai 2017 (30p) disponible [via ce lien](#). Possibilité d'emprunter des panneaux de sensibilisation.

Site web des Villes-Santé www.villes-sante.com

Nous remercions

Les membres du Réseau Auvergne Arc-Alpin des Villes-Santé: en particulier les *Villes d'Aix-les-Bains, Besançon, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Grenoble, Lyon, Valence et Villeurbanne*.

Hervé Bertrand, **ARS Rhône-Alpes** et Marilou Mottet, Observatoire des ambrosies géré par **FREDON** France.

Direction Générale de la Santé et Santé Publique France pour leur soutien financier.

Ecole des hautes études en santé publique pour son aide à la diffusion

Auteur Zoë Heritage, **RfVS-OMS**

Crédits photos Observatoire des ambrosies, **ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

² FCBN (A Just) - Juin 2016 ©IGN 2011:BD_CARTO

Octobre 2017

